## ART. PREMIER N° CE12

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2024

SIMPLIFIER ET ACCÉLÉRER LA COUVERTURE MOBILE DU TERRITOIRE - (N° 2597)

# **AMENDEMENT**

N º CE12

présenté par Mme Belluco, M. Fournier et Mme Laernoes

#### **ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 3, substituer au mot :	
« favorable »	
le mot :	
« défavorable ».	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli prévoit que, sans avis de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites, celui-ci est réputé défavorable.